



Au courant du Blavet

Lettre d'information du Syndicat de la Vallée du Blavet
N° 3 - Novembre 2017



Pages
2, 3 & 4

LA QUALITÉ DE L'EAU :
la préserver et la restaurer est une obligation !

LES « MAEC »
Des contrats pour l'environnement

Page 5

LE BLAVET AU NATUREL :
Une première édition réussie !

Page 6





La qualité de l'eau : la préserver et la restaurer est une obligation !

Derrière le terme « qualité de l'eau » se cache une réalité plus complexe qu'il n'y paraît à première vue. Comment se caractérise une eau de bonne qualité ? Quel est l'état de l'eau en Bretagne et sur le Blavet ? Quelles sont les actions que mène le *Syndicat de la Vallée du Blavet* pour préserver et restaurer la qualité de l'eau ?

LA DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU : FEUILLE DE ROUTE POUR LA QUALITÉ DE L'EAU SUR NOS TERRITOIRES !

- **Qu'est-ce que la directive-cadre sur l'eau ?**



Marie Claude Nihoul, service espaces ruraux - Agence de l'eau Loire-Bretagne: La *directive-cadre européenne sur l'eau (DCE)* de 2000 a apporté une notion d'objectif de résultat sur la qualité de l'eau aussi bien en terme de niveau à atteindre que de délai pour y arriver. Deux notions ont été introduites par cette directive: la masse d'eau et le bon état. La masse d'eau est l'unité de référence qui est une entité homogène de milieu (de cours d'eau, de plan d'eau, d'eau souterraine ou côtière); certains grands fleuves peuvent être découpés en plusieurs masses d'eau.

- **Comment définit-on le bon état écologique d'une masse d'eau ?**

ÉTAT ÉCOLOGIQUE		+	ÉTAT CHIMIQUE		=	ÉTAT DE LA MASSE D'EAU		
BON	OU		TRÈS BON	+		BON	=	BON
BON	OU		TRÈS BON	+		MAUVAIS	=	MAUVAIS
MOYEN	OU	MÉDIOCRE	OU	MAUVAIS	+	BON	=	MAUVAIS
MOYEN	OU	MÉDIOCRE	OU	MAUVAIS	+	MAUVAIS	=	MAUVAIS

Le bon état prend en compte les qualités biologiques (poissons, invertébrés, végétaux), physico-chimiques (azote, phosphore, matière organique) et chimiques (toxiques). Cette notion est très exigeante car pour être jugée en bon état, une masse d'eau doit avoir un niveau de qualité suffisant sur l'ensemble des critères; si un seul paramètre n'est pas bon, la masse d'eau n'est pas en bon état. Les valeurs à atteindre sont les mêmes pour tous les états membres. La *DCE* fixe comme objectif aux états membres l'atteinte du bon état de toutes les masses d'eau à l'horizon 2015 avec dérogation possible jusqu'en 2021 voire au maximum 2027.

« Pour être jugée en bon état une masse d'eau doit avoir un niveau de qualité suffisant sur l'ensemble des critères. »

- **Que peut-on dire de la qualité de l'eau en Bretagne ?**

Au vu de l'état des quelques 510 masses d'eau bretonnes et des efforts à consentir, l'objectif visé est que 71% d'entre elles atteignent le bon état en 2021 pour arriver à 100% en 2027. Lors de la dernière évaluation, basée sur les données de 2011 à 2013, 38% étaient en bon état contre 31% lors de l'évaluation 2007-2008. Tous les types de masses d'eau ne sont pas touchés de la même façon. Ainsi seulement 5% des plans d'eau sont en bon état contre 70% des eaux côtières, 58% des eaux souterraines et 35% des cours d'eau. On note une graduation Ouest/est, le Finistère comptant 60% de masses d'eau en bon état contre 14% seulement en Ille-et-Vilaine et 57% en Morbihan. Il reste donc du travail à faire mais la situation n'est pas désespérée! Si certaines situations restent très dégradées, de nombreuses masses d'eau sont en état moyen, proches du bon état et déclassées sur 1 ou 2 paramètres seulement.



L'eau: d'abord de la solidarité

L'accès à une eau de qualité est une priorité pour tous: Les particuliers, les industriels mais aussi les agriculteurs. Il en est de même pour tous les territoires.

L'eau s'affranchissant des limites administratives nous comprenons tous que la solidarité est nécessaire: amont/aval, financements et pratiques. La reconquête de la qualité de l'eau n'est pas un problème individuel, c'est une cause collective qui traverse les territoires et doit rassembler les acteurs.

Soyons donc conquérants, respectueux et solidaires pour que dans quelques mois et années nous puissions être fiers des efforts engagés.



Benoît ROLLAND

Maire de Moustoir-Ac
Président du Syndicat de la Vallée du Blavet



LE BLAVET : BON OU MAUVAIS ÉLÈVE ?

- Que peut-on dire de la qualité de l'eau sur le bassin versant du Blavet morbihannais ?



Jean-Pierre le Ponner, Vice-président du Syndicat de la Vallée du Blavet : Le territoire du Syndicat de la Vallée du Blavet compte 22 masses d'eau dont 4 sont considérées en mauvais état (objectif d'atteinte du bon état en 2027), 8 sont considérées en état moyen (objectif d'atteinte du bon état en 2021) et 10 sont considérées en bon état soit 45% des masses d'eau du territoire. Nous nous situons donc légèrement en dessous de la moyenne départementale.

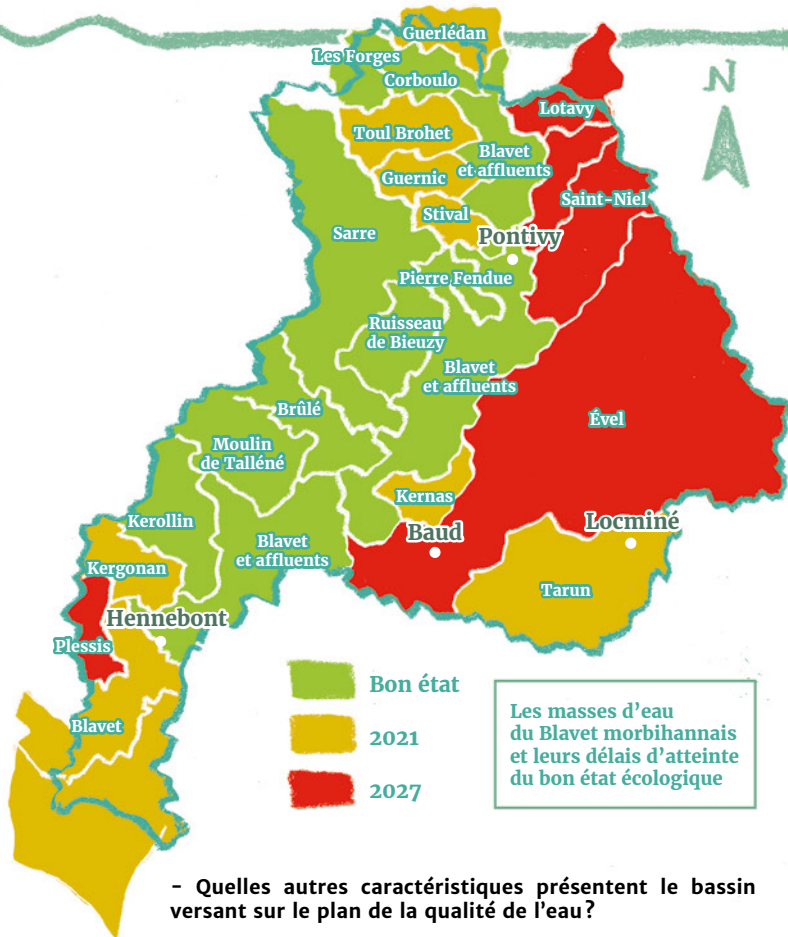
Néanmoins derrière ces chiffres se cache une grande disparité de situations.

<< 45% des masses d'eau du territoire sont en bon état écologique. >>

- Quelles sont les principales problématiques sur le territoire du bassin versant ?

Pour atteindre un bon état de l'ensemble des masses d'eau sur le territoire du Syndicat, les enjeux sont divers :

- **Sur le plan physico-chimique :** si les critères de bon état physico-chimique sont en grande partie atteints, le SAGE Blavet (*Schéma Aménagement et de Gestion des Eaux*) a fixé des objectifs plus ambitieux en matière de nitrates et ceci notamment en raison d'un phénomène d'eutrophisation des vasières en rade de Lorient induit par les flux de nitrates du Blavet. En matière de nitrates et de pesticides des efforts particuliers sont à porter sur les bassins versants de l'Ével, du Douric et du Niel sur lesquels les concentrations sont les plus élevées.
- **Sur le plan biologique :** l'analyse fine réalisée lors de l'étude préalable à la construction d'un contrat milieux aquatiques a permis de dresser un bilan assez fiable de l'état biologique des cours d'eau. La situation est très disparate avec davantage de masses d'eau dégradées, côté rive gauche du Blavet (pression agricole) ainsi qu'en aval (pression urbaine).



- Quelles autres caractéristiques présentent le bassin versant sur le plan de la qualité de l'eau ?

La qualité bactériologique des eaux est également suivie de près en aval du bassin versant sur les zones de pêche à pied et de production conchylicole (petite mer de Gâvres, rade de Lorient). Une approche transversale (agriculture, assainissement, urbanisme...) est nécessaire pour assurer la pérennité de ces activités et la qualité de l'eau.



AVEC LE DÉSHERBAGE MÉCANIQUE, SE PASSER D'HERBICIDE C'EST POSSIBLE !

QU'EST-CE QU'UN PESTICIDE ?

Un pesticide est une substance chimique utilisée pour lutter contre des organismes considérés comme nuisibles. C'est un terme générique qui rassemble de nombreuses molécules aux usages multiples. Les pesticides incluent les produits phytosanitaires, catégorie dans laquelle on retrouve les **insecticides** (lutte contre les insectes ravageurs), les **fongicides** (contre les champignons), ou les **herbicides** (contre les mauvaises herbes). Très volatiles, les pesticides sont à l'origine d'une pollution diffuse qui contamine toutes les eaux continentales : cours d'eau, eaux souterraines et zones littorales. Très utilisés en agriculture mais également pour des usages urbains, leurs effets néfastes sur notre santé provoquée par des utilisations répétées sont aujourd'hui reconnus : cancer, maladie d'Alzheimer, perturbateurs endocriniens...



- En quoi consiste le désherbage alterné du maïs ?

Céline Rolland, technicienne au Groupement des agriculteurs biologiques du Morbihan : Il s'agit de pratiquer au maximum un désherbage mécanique du maïs, comme alternative à un désherbage chimique. Le désherbage est assuré par plusieurs passages d'outils mécaniques : houe rotative, herse étrille, bineuse, qui suivant leurs spécificités, détruisent et empêchent la repousse des adventices.

- De quelle manière cette technique est-elle mise en œuvre sur le bassin versant du Blavet ?

Le Syndicat de la Vallée du Blavet propose aux agriculteurs un accompagnement technique assuré par le GAB56. Il concerne les agriculteurs des sous-bassins versants les plus touchés par des contaminations aux herbicides : l'Ével, le Douric et le Saint-Niel. Ainsi, depuis 2012, 62 agriculteurs ont pu tester cette pratique sur une surface totale de 296 ha.

<< 62 agriculteurs ont pu tester cette pratique sur une surface totale de 296 ha. >>

- Quel est votre rôle dans cet accompagnement ?

Je passe voir les parcelles de maïs pour observer le développement des adventices et décider avec les agriculteurs des jours de passages d'outils mécaniques. Pour le matériel, nous travaillons avec les CUMA (*Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole*) du secteur. Le Syndicat de la Vallée du Blavet prend en charge l'ensemble des frais liés à cet accompagnement.

- Quels sont les résultats ?

Les résultats sont très dépendants de l'année climatique mais on arrive toujours à diminuer le recours aux herbicides. Pour les années favorables et sur des parcelles bien adaptées (rotations longues, semis en sol réchauffé, terrain régulier) on peut obtenir une très bonne efficacité avec du 100% mécanique. Les bénéfices sur le plan environnemental sont évidents, mais les agriculteurs s'y retrouvent aussi sur les plans économique et agronomique.



Céline Rolland pendant une démonstration de désherbage mécanique.

SUR SON EXPLOITATION, MICKAËL LE GAL APPREND À PIÉGER LES NITRATES ET LE PHOSPHORE !



NITRATE ET PHOSPHORE

Le nitrate (NO_3^-) est un ion produit au cours du cycle de l'azote, particulièrement soluble dans l'eau. La principale source d'azote réside dans l'atmosphère sous forme de diazote. Comme les nitrates, le phosphore existe à l'état naturel et est un élément nutritif indispensable à la croissance des plantes. On les retrouve donc naturellement dans de nombreuses applications industrielles et domestiques : engrais naturels et détergents. La pollution des eaux par les nitrates et le phosphore est surtout due à un excès de ces substances au regard des capacités nutritives des plantes. Le surplus de nitrates et phosphore est alors entraîné, par les pluies, dans les rivières et les nappes souterraines. La présence de nitrates et de phosphore dans les eaux est à l'origine du phénomène dit d'eutrophisation. En eau douce, ce phénomène provient plutôt d'une forte teneur en phosphore alors qu'il tient plutôt à la présence de nitrates en eau de mer, où la formation d'organismes toxiques (bactéries, phytoplanctons et algues vertes responsables, en Bretagne notamment, des fameuses « marées vertes ») peut avoir des effets nocifs et asphyxiants pour les poissons et les crustacés.



Mickaël Le Gal devant un talus de son exploitation.

- Pourquoi vous êtes-vous engagé dans le programme Breizh Bocage pour la création de talus plantés ?

Mickaël le Gal, agriculteur à Baud : Tout d'abord, j'ai des parcelles en pente, sujettes à l'érosion de terre, qui accentuent le transfert du phosphore dans les cours d'eau. La mise en place de talus me permet de limiter cette érosion, tout en évitant la perte de ma terre qui constitue mon capital agronomique. Par ailleurs, en tant qu'éleveur laitier, je suis sensible au bien-être de mon troupeau : les haies en général, et plus spécifiquement sur mes nouveaux talus, permettent aux vaches de s'abriter du vent et du soleil lorsqu'elles sont au champ. Le programme Breizh Bocage, porté par le Syndicat de la Vallée du Blavet, m'a permis de financer intégralement la création de talus plantés.

- Pourquoi avoir choisi de semer des mélanges d'espèces en couverts végétaux dans le cadre des contrats d'engagements ?

Entre une culture récoltée en juillet, et la culture suivante semée au printemps, l'implantation de couverts végétaux permet de pomper l'azote restant dans le sol : leur mise en place est d'ailleurs devenue une obligation réglementaire. Pour ma part, j'ai choisi d'implanter un nouveau mélange d'espèces, qui permet une meilleure valorisation de l'azote, et agit favorablement sur la structure du sol et la lutte

« L'implantation de couverts végétaux permet de pomper l'azote restant dans le sol. » Le Syndicat de la Vallée du Blavet m'aide techniquement et financière pour mener cette expérimentation sur une surface de 5 ha maximum. Je peux ainsi rechercher le mélange le plus adapté à mes sols et aux besoins d'alimentation de mes vaches.

UN BEAU LIT POUR NOS COURS D'EAU GARANTIT UNE BONNE QUALITÉ D'EAU !

HYDROMORPHOLOGIE

L'altération de la morphologie des cours d'eau est l'un des principaux obstacles au bon état écologique des milieux aquatiques. À défaut d'une prise en compte de ce facteur essentiel dans les programmes de restauration, le retour à la bonne qualité biologique des cours d'eau visé par la *directive-cadre européenne sur l'eau* risque de ne pas être atteint. Pour estimer le bon état morphologique d'un cours d'eau, de nombreux paramètres sont mesurés : largeur et la profondeur du cours d'eau, qualité et la granulométrie des sédiments, débit, pente ou bien encore structure et la nature de la ripisylve...

- Quel est le lien entre l'ASTER (cellule d'Animation et Suivi des Travaux En Rivières et milieux aquatiques) et le Syndicat de la Vallée du Blavet ?



Arnaud Cholet, technicien à l'ASTER 56 :

L'ASTER du Conseil départemental du Morbihan accompagne les maîtres d'ouvrage, gestionnaires de programme de travaux pour les milieux aquatiques en leur apportant un soutien technique et financier. Le Syndicat de la Vallée du Blavet est l'une de ces structures : c'est le territoire le plus étendu (600 km de cours d'eau).

- Pourquoi donner une place si grande aux travaux d'hydromorphologie dans les nouveaux programmes d'actions ?

Les travaux en faveur des milieux aquatiques ont débuté dans les années 80 avec les premières interventions d'entretien des rivières (essentiellement des coupes d'arbres). Depuis 2011 et la signature d'un contrat pluriannuel d'investissement avec le Syndicat de la Vallée du Blavet, les travaux d'hydromorphologie ont pris une large place dans le programme d'actions. Ceci s'explique par le fait qu'en Bretagne, dans 76 % des cas ce sont des critères d'hydromorphologie qui freinent l'atteinte du bon état écologique.

« dans 76 % des cas ce sont des critères d'hydromorphologie qui freinent l'atteinte du bon état écologique. »

C'est pourquoi nous préconisons de plus en plus des travaux importants qui s'apparentent à des travaux de génie civil. Par l'apport de granulométrie (cailloux, blocs...) dans les fonds de rivière (= lit mineur), on parvient à faire retrouver au cours d'eau un état proche de celui qui pouvait être le sien avant qu'il n'ait à subir de fortes modifications (pressions agricole et urbaine). Les résultats sont visibles tant en gestion quantitative que qualitative de l'eau : sur les secteurs restaurés, il y a plus d'eau en été, les inondations sont moins fréquentes et la qualité de l'eau s'améliore.

- Vous avez suivi les travaux de restauration du ruisseau de Stival au Moulin de Trévenin. Que pouvez-vous nous en dire ?

Il s'agit d'une opération de grande envergure comme il en existe peu en Bretagne : le ruisseau a été remis dans son ancien lit sur près d'1 km, tous les méandres (= sinuosités) ont été restaurés sur un autre kilomètre, plus de 500 tonnes de granulométrie adaptée ont été transportés dans le fond de la rivière, 2 étangs sur cours ont été supprimés, 2 km de berges ont été plantés... Les résultats escomptés n'ont pas tardé à apparaître : réduction des assèchs, des crues moins marquées, des zones humides riveraines restaurées, reproduction des poissons facilitées... Ces résultats nous montrent l'importance de ces travaux d'hydromorphologie et l'intérêt de les multiplier sur tout le bassin versant pour une efficacité maximale.



Ruisseau du Stival après travaux hydromorphologiques.

Les Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC)

DES CONTRATS POUR L'ENVIRONNEMENT

€

5,7 millions €



7333 ha



179 contrats

C'est le bilan des MAEC (Mesures Agro-environnementales et Climatiques) engagées en 3 ans sur le bassin versant du Blavet morbihannais. Ce dispositif piloté par la Région et animé au niveau local par le *Syndicat de la Vallée du Blavet* permet aux agriculteurs qui souhaitent s'engager dans des pratiques respectueuses de l'environnement de percevoir une aide permettant de compenser une prise de risque ou un manque à gagner dû à ces pratiques. En contrepartie, l'agriculteur est tenu de respecter un cahier des charges strict.

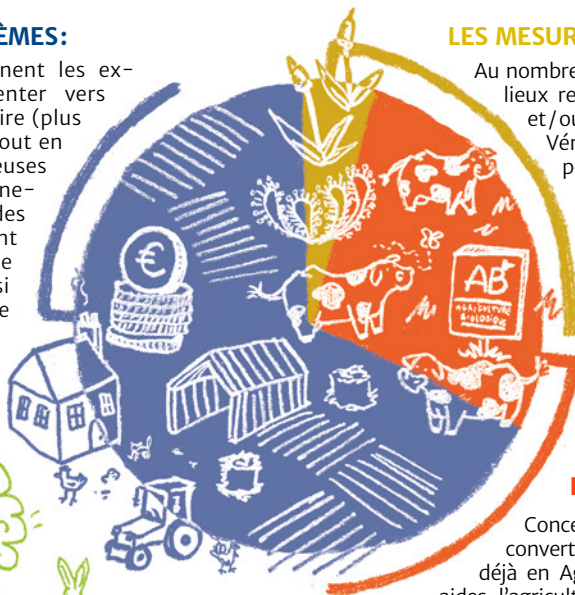
BILAN DES SURFACES ENGAGÉES 2015 - 2017 (en ha)



71%

LES MESURES SYSTÈMES:

Les mesures systèmes accompagnent les exploitations qui souhaitent s'orienter vers une meilleure autonomie alimentaire (plus d'aliments produits sur la ferme) tout en développant des pratiques vertueuses pour la préservation de l'environnement (réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires). Elles ont la particularité d'engager l'ensemble de l'exploitation et concernent aussi bien les élevages de ruminants que les élevages porcins.



4%



LES MESURES MILIEUX REMARQUABLES:

Au nombre de 11, ces mesures concernent les milieux remarquables au titre de la biodiversité et/ou des milieux aquatiques qu'ils abritent. Véritable boîte à outils permettant de proposer des solutions adaptées à chaque situation, elles visent à maintenir ou développer des pratiques agricoles de gestion favorables à la préservation et au bon fonctionnement de ces milieux remarquables: maintien de surfaces en herbe, fauche tardive, limitation de la fertilisation...

25%

LES MESURES DE CONVERSION OU DE MAINTIEN EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE:

Concernent les agriculteurs qui souhaitent se convertir en Agriculture Biologique ou qui sont déjà en Agriculture Biologique. Pour recevoir les aides, l'agriculteur doit respecter le cahier des charges de l'Agriculture Biologique.



LES MESURES BOCAGE:

138 ÉLÉMENTS BOCAGERS ENGAGÉS POUR 15,2 km

5 mesures bocage favorisent le renouvellement et la pérennité des structures bocagères (haies et talus) par des aides à un entretien régulier et adapté.

TÉMOIGNAGE



Olivier Allain, vice-président Région Bretagne en charge de l'agriculture: La Région Bretagne est depuis 2015 autorité de gestion du *Fond Européen Agricole de Développement Rural*. Cette position lui permet de définir, en lien avec ses partenaires, l'orientation des logiques d'intervention dans les exploitations agricoles et sur les territoires. Au sujet des pratiques agricoles, la Région a souhaité soutenir les évolutions des systèmes d'exploitation vers des logiques agro-écologiques. Les *Mesures Agro-Environnementales et Climatiques système* ont constitué un axe fort notamment dans le cadre du plan lait. En laissant aux systèmes pâturant une place plus importante dans l'alimentation, en diminuant les phytos et le recours aux concentrés, ces exploitations améliorent leur compétitivité. À l'échelle régionale, ces MAEC ainsi que la conversion en agriculture biologique ont été fortement souscrites par les agriculteurs dès 2015. Le territoire du Blavet morbihannais ne dément pas cette dynamique avec plus de 100 MAEC système contractualisées et plus de 50 exploitations en agriculture biologique ou en cours de conversion. L'ensemble des partenaires de ces exploitations se mobilise aujourd'hui pour assurer, notamment via le «*pass'MAEC*» et le «*pass'bio*», un accompagnement de qualité nécessaire à la réussite de ces contrats.

Le Blavet au naturel : une première édition réussie !

48!

c'est le nombre de rendez-vous proposés pour cette première édition du Blavet au naturel dans le cadre de la semaine pour les alternatives aux pesticides. 1 600 personnes sont ainsi venues partager lors de conférences, ateliers, projections, l'envie de repenser notre rapport au végétal et au jardinage. Retour sur quelques moments phares.

ZÉRO-PHYTO, 100% BIO : CES COMMUNES QUI PASSENT AU BIO

Le film diffusé en avant-première dans trois cinémas du territoire (Baud, Locminé et Pontivy) sortira officiellement le 8 novembre. Guillaume Bodin, réalisateur engagé se fait le porte parole de ces collectivités qui ont pris le parti de se passer de produits phytosanitaires, tant dans leurs espaces verts que dans leurs cantines. Par leur enthousiasme à mener ces projets, elles montrent la voie et rappellent, preuve s'il en fallait, qu'environnement et économie ne s'opposent pas forcément !



À (re)découvrir prochainement dans tous les bons cinémas !

<http://ophyto-100pour100bio.weebly.com/>

LE MONDE ASSOCIATIF : DES ACTEURS ENGAGÉS ET INNOVANTS !

Les associations locales ont saisi la dynamique du *Blavet au naturel* pour défendre cette thématique qui leur tient à cœur :

Les **Semeurs de bonheur**, association qui promeut la permaculture notamment, est à l'initiative en partenariat avec la médiathèque de Pontivy de la création d'une grainothèque.

Adeliss Les Biscottes a initié un salon des alternatives à Pluméliau intitulé « *Demain en mains* » qui a réuni de nombreux exposants et attiré 300 personnes.

L'association **Callune** proposait la visite d'une ferme fruitière produisant en agriculture biologique.

Des initiatives inspirantes et enthousiasmantes qui ne demandent qu'à se développer et se poursuivent tout au long de l'année.

<https://www.facebook.com/SemeursDeBonheur.Pontivy>

<https://www.facebook.com/adeliss.lesbiscottes/>

<http://callune.biocoop.net/>

Conception graphique & photographie de couverture:

Les Fasces Nébulées
www.les-fasces-nebulees.com

Crédits photos:

Syndicat de la Vallée du Blavet,
Agence de l'Eau Loire Bretagne,
Conseil Régional de Bretagne

COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS : DES RELAIS INCONTOURNABLES



Que ce soit par la thématique « déchets » ou « développement », les collectivités se sont fortement mobilisées durant ces deux semaines en proposant des distributions de compost, de paillage mais aussi des animations et ateliers ouverts à tous.

D'autres rendez-vous sont proposés par les intercommunalités car les bonnes pratiques se cultivent tout au long de l'année !

<http://www.pontivy-communaute.bzh>

<http://www.centremorbihancommunaute.bzh>

AVEC LES LYCÉES C'EST LA PÉDAGOGIE QUI PRIME !



Deux conférences étaient organisées en lien avec les lycées agricoles et horticoles du bassin versant :



- l'une avec le *lycée du Gros Chêne* à Pontivy sur les plantes bioindicateurs ;
- une autre à Hennebont avec le *lycée horticole du Talhouët* sur le potager au naturel.

Ainsi grâce à la pédagogie des intervenants, particuliers et futurs paysagistes ont pu se familiariser avec les nouvelles techniques de jardinage au naturel qui permettent de concilier environnement, production et gain de temps. Devant la nécessité de former les particuliers à ces nouvelles approches, des rendez-vous seront multipliés tout au long de l'année.



Syndicat de la Vallée du Blavet

BP 43 - 56150 BAUD

Tél. : 02 97 51 09 37
contact@blavet.bzh

www.blavet.bzh

Équipe du Syndicat:

Pollutions diffuses d'origine agricole :
Romain Pansard, Roseline Launay
Pollutions diffuses d'origine non agricole :
Marie Clément, Coralie Vautier
Milieux aquatiques : Yves Merle
Breizh Bocage : Caroline Caillard, Caroline Bellec
Accueil / comptabilité : Jean-François Le Chanu,
Laurence Le Mer, Noyale Quilleré